



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

NOR/ESR B17001731Y1

Paris le 25 septembre 2007

La Ministre

Monsieur le Doyen de l'inspection générale des bibliothèques,

L'inspection générale des bibliothèques a pour missions d'étudier, d'évaluer, de conseiller et de contrôler les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les bibliothèques soumises au contrôle technique du ministère de la culture. Elle a vocation à observer et à apprécier l'évolution générale des bibliothèques. Elle propose les mesures de nature à améliorer leur efficacité et leurs performances, à préserver leurs richesses patrimoniales. Elle est consultée sur la gestion des corps appartenant à la filière des bibliothèques. Elle prend part aux recrutements en présidant les jurys des concours, et participe comme expert aux commissions administratives nationales.

En outre, l'inspection générale des bibliothèques peut être appelée, à tout moment de l'année, à intervenir à la demande des ministres pour des missions ponctuelles, soit dans le cadre de l'exercice de ses compétences propres soit conjointement avec une autre inspection générale. Des notes brèves et rapides peuvent également lui être demandées sur un thème d'actualité ou concernant un champ particulier.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné. L'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour les collectivités locales qui en feraient la demande.

.../...

LES MISSIONS

Au moment où le gouvernement engage une révision générale des politiques publiques, dont l'ambition est d'identifier les réformes qui permettront de réduire les dépenses de l'État tout en améliorant l'efficacité des politiques publiques, les inspections générales doivent apporter tout leur concours à cet effort de modernisation. Leur participation à ce grand chantier est prioritaire.

A. Études thématiques :

Pour l'année 2007-2008, les missions de l'inspection générale des bibliothèques vont également s'inscrire dans les perspectives tracées par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités. Dans ce contexte d'ensemble, l'inspection générale des bibliothèques réalisera les études et missions suivantes :

- 1 - La filière bibliothèque : structure en corps et grades. Perspectives d'évolution.
- 2 - La fonction de direction des services communs de la documentation : évolutions récentes et perspectives.
- 3 - Le rôle de la politique contractuelle dans la liaison entre politique scientifique et politique documentaire,
- 4 - Évaluation de l'activité et des services rendus. Les indicateurs des bibliothèques universitaires françaises et européennes : étude comparative et exemples.
- 5 - Suivi de la mise en place de l'emploi étudiant en bibliothèque.
- 6 - Proposition de réforme du concours de bibliothécaire adjoint spécialisé
- 7 - Évolution des modalités de gestion de recrutement et de gestion des bibliothécaires.

Ces études thématiques font l'objet de rapports destinés à la Ministre et transmis sous la responsabilité du doyen. Il serait souhaitable de disposer d'une note d'étape dès le mois de décembre 2007.

.../...

B. Suivi permanent des établissements d'enseignement supérieur :

En lien avec les contrats de la Vague C :

- Muséum national d'histoire naturelle.
- Université Paris 2
- Université Paris 6
- Université Paris 13
- Universités Strasbourg 1, 2 et 3 et mise en place du service inter établissement de coopération documentaire.
- Université de Metz
- Dans le cadre de la mise en place du PRES de Bordeaux, mission de suivi et de conseil à la création d'un département de documentation reprenant les missions du SICOD.

L'inspection générale des bibliothèques assure ce suivi permanent et ces missions selon une organisation, une méthodologie et des échantillons qu'il leur appartient de déterminer, et que les notes et rapports aux ministres explicitent.

Prise en vue,

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE